

///) E C R E T N° 75/271 du 31/5/75
portant nomination de Monsieur Gilbert
DUMOULLARD au poste de Directeur d'Ex-
ploitation de la SOCOMAB

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 23 Juin 1973;
Vu l'Ordonnance n°63-25 du 17 Décembre 1963 portant ré-
glementation des Sociétés d'économie mixte ;
Vu le décret d'application n° 64-43 du 12 février 1964 ;
Vu les statuts de la SOCOMAB en date du 22 Novembre 1974;
Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la compo-
sition du Gouvernement ;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER. Monsieur Gilbert DUMOULLARD est nommé Directeur
d'Exploitation de la SOCOMAB.

ARTICLE 2.- La rémunération de Monsieur Gilbert DUMOULLARD se-
ra prise en charge par la SOCOMAB.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prend effet pour compter
de la date de signature, sera enregistré au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et publié partout où be-
soin sera./-

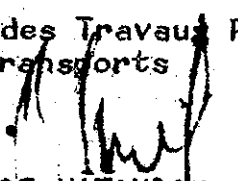
Fait à Brazzaville, le 31 Mai 1975

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement



H. L O P E S.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports


BONIFACE MATINGOU.-

Le Ministre des Finances



S. O K A B E.-